

La Mission égalité entre les femmes et les hommes



Egalité entre les femmes et les hommes



Projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- Faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Lutter contre la précarité des femmes
- Protéger les femmes victimes de violences et garantir leur égale dignité dans la société
- Assurer une juste représentation des femmes dans la société





Egalité entre les femmes et les hommes



Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2011-2020)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE considère que:

- l'égalité entre les hommes et les femmes est une valeur fondamentale de l'Union européenne et que les politiques d'égalité entre les sexes sont essentielles à la croissance économique, à la prospérité et à la compétitivité.
- une nouvelle impulsion est nécessaire, en particulier en vue de réaffirmer et de favoriser le lien étroit qui existe entre la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015 de la Commission et la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et une croissance intelligente, durable et inclusive.

3 points



Egalité entre les femmes et les hommes



1. combler les écarts entre hommes et femmes dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale, notamment dans trois domaines:

L'emploi

L'éducation

La promotion de l'inclusion sociale



Egalité entre les femmes et les hommes



2. promouvoir un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des femmes et des hommes tout au long de leur vie
 - Amélioration de l'égalité entre les sexes
 - Renforcer la participation des femmes au marché du travail



Egalité entre les femmes et les hommes



3. Lutter contre **toutes les formes de violence** à l'égard des femmes, afin que celles-ci puissent jouir pleinement de leurs droits fondamentaux et afin d'assurer l'égalité des sexes



Egalité entre les femmes et les hommes



L'université se doit d'être exemplaire (art L 123-6)

« Le service public de l'enseignement supérieur doit promouvoir des valeurs d'éthique, de responsabilité et d'exemplarité. »

Charte pour l'égalité entre femmes et hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche signé le 28 janvier 2013

- Les promotions
- le traitement des congés de maternité ou de paternité
- la formation des personnels ou des étudiants
- le harcèlement sexuel
- la rédaction non discriminante de documents administratifs
- les crèches pour les personnels ou les étudiants...